

Nos réf. : Etudes/eg.vw.fm.sa/23.16
Dossier suivi par :
Fabrice Machelart
04.66.87.99.16
f.machelart@gard.cci.fr



Monsieur Thierry Bazalgette
Maire
Mairie de Bagard
59 route d'Alès
30140 Bagard

Nîmes, le 28 mars 2023

Objet :
Modification n°1 du PLU de la commune de Bagard

Monsieur le Maire,

Nous faisons suite à votre correspondance du 21 mars 2023 concernant la procédure de modification du PLU de la commune de Bagard.

Nous vous remercions de nous avoir transmis le dossier de la modification n°1 du PLU.

Nous notons que cette modification vise à :

- Modifier le règlement du secteur NI pour permettre l'accueil de nouvelles activités sur le site d'activités de loisirs de plein air existant ;
- Mettre à jour, modifier et préciser le règlement, notamment en zones A et N ;
- Modifier l'article 1 du deuxième volet du règlement écrit, relatif à la transition énergétique, afin de permettre le photovoltaïque au sol, sous conditions, pour de l'autoconsommation ;
- Mettre en cohérence les dispositions réglementaires entre les zones ;
- Modifier la liste des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme.

Ces modifications vont dans le sens d'un développement touristique et économique écoresponsable dont la gestion s'appuie sur les aménagements écologiques.

Ainsi, la Chambre de Commerce et d'Industrie est favorable à la modification n°1 du PLU de Bagard.

Nous sommes satisfaits des objectifs portés par la modification n°1 du PLU et sommes convaincus de leurs impacts futurs en faveur du développement de la commune.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Éric Giraudier
Président

